

Enseignements 2015-16

# DANSE MUSIQUE THEATRE

**CONSERVATOIRE**  
À RAYONNEMENT RÉGIONAL



**CERGY-  
PONTOISE**  
l'agglomération

# L'enseignement artistique sous toutes ses formes !

Etablissement reconnu, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Cergy-Pontoise est un lieu privilégié de la transmission de la culture. L'apprentissage de la musique, du théâtre et de la danse y est proposé à plus de 1 200 élèves. De la découverte pour les plus petits à la professionnalisation le CRR sait conjuguer proximité et excellence. Il participe également à enrichir l'offre culturelle cergypontaine par sa programmation riche et originale.

Dans cette brochure vous trouverez les informations pratiques indispensables concernant l'organisation du CRR et la présentation de l'ensemble des enseignements que proposent ses 90 professeurs. Bonne rentrée artistique à celles et ceux qui découvriront le CRR ou auront le plaisir d'y poursuivre leur formation.



**Sylvie COUCHOT**

Vice-présidente de la Communauté  
d'agglomération de Cergy-Pontoise  
chargée de la culture  
Maire de Vauréal



**Dominique LEFEBVRE**

Président de la Communauté  
d'agglomération de Cergy-Pontoise  
Député du Val d'Oise

# Sommaire

**4**

**FAITES ENTRER LES ARTISTES**  
LE CONSERVATOIRE

**5**

**L'ÉVEIL ET L'INITIATION**

**6-8**

**DANSE**

**9-11**

**THEATRE**

**12-19**

**MUSIQUE**

- Instruments et voix .....14-15
- Jouer ensemble .....16
- Chanter ensemble .....17
- Culture musicale .....18
- Musiques actuelles amplifiées .....19
- Jazz et musiques improvisées .....20
- Musique ancienne .....21

**20-21**

**CONCILIER ÉTUDES ET PRATIQUE ARTISTIQUE**

- Classes à horaires aménagés  
musique et danse .....20
- Licence Lettres et Arts vivants .....21

**22**

**INFORMATIONS PRATIQUES**

**23**

**AUTRES ÉTABLISSEMENTS**

- L'éducation artistique dans l'agglomération  
de Cergy-Pontoise .....23



# Faites entrer les artistes...

Le Conservatoire de Cergy-Pontoise, né en 1970, classé « à Rayonnement Régional » par l'État est un établissement d'enseignement artistique de la Communauté d'agglomération. Il délivre des diplômes nationaux en musique, danse et théâtre. Son action et ses missions s'inscrivent au cœur d'un projet d'éducation artistique de territoire.

Accueillant des enfants à partir de 4 ans dans les classes d'éveil musique et danse, dès 6 ans dans les classes d'initiation instrumentale, vocale et chorégraphique et dès 8 ans pour l'initiation théâtrale, le CRR propose de donner à chacun les moyens artistiques et techniques de réaliser au mieux son projet personnel, qu'il s'agisse d'une pratique amateur de qualité ou de se préparer à une orientation professionnelle.

Deux types de scolarité y

sont possibles : un parcours traditionnel hors du temps scolaire ou intégré dans une classe à horaires aménagés du CE2 à la 3<sup>e</sup>.

Le CRR propose des formations artistiques d'esthétiques diverses, de la musique ancienne aux musiques actuelles amplifiées, de la création théâtrale au ballet contemporain. Autour des trois axes principaux de son projet - formation, diffusion et création -, c'est donc un patrimoine en constante évolution que chaque élève a la possibilité de découvrir et expérimenter.

Les pratiques collectives, l'ouverture et la curiosité d'esprit, le plaisir de « jouer » et de danser ensemble sont au cœur du dispositif pédagogique et artistique. De nombreux projets de diffusion accompagnent cette action.

Accueillant environ 1200 élèves, le CRR est riche d'une équipe de 92 artistes enseignants (professeurs et assistants) d'une qualité exemplaire et reconnue, soutenue par une équipe administrative soucieuse d'apporter un service à l'écoute de tous.

Un fond de 25 000 documents constitué de partitions, livres et supports audio-visuels est accessible à tout public pour la consultation et le prêt. Les étudiants et les professeurs peuvent consulter et écouter sur place des partitions et des ateliers pédagogiques, numérisés en ligne par la Cité de la musique.

Partenaire de l'université de Cergy-Pontoise, le CRR développe un pôle artistique d'enseignement supérieur en proposant une Licence Lettres et Arts (musique, danse, théâtre) depuis 2011.

# L'éveil et l'initiation

## ÉVEIL MUSIQUE ET DANSE

De par leur nature, les phases d'éveil sont le terrain idéal de la transversalité.

Les enfants âgés de 4 ans (moyenne section de maternelle) et 5 ans (grande section) peuvent s'inscrire à un cours d'éveil musique et danse mené par deux professeurs présents au même moment, chacun spécialisé dans sa discipline. Durée des cours : 1h / semaine.

La pratique commune de la musique et de la danse favorise l'éveil de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique. En liant le mouvement au son et le son au mouvement, en travaillant sur l'exploration de l'espace et du temps, sur la reconnaissance et l'expérimentation ludique d'éléments gestuels, rythmiques et mélodiques simples, cet apprentissage développe aussi l'écoute de soi et du groupe.

À l'issue de ces 2 années d'éveil, les enfants alors âgés de 6 ans peuvent choisir entre la musique et la danse.

## INITIATION

Le niveau initiation s'adresse aux enfants âgés de 6 ans (CPI), ou éventuellement de 7 ans (CE1) qui voudraient démarrer l'instrument, la chorale ou la danse.

### ➤ Initiation instrumentale

Durant la première heure, les enfants, par groupes de 3, pratiquent l'instrument qu'ils auront choisi au début de l'année. Tous les instruments de l'orchestre

ainsi que ceux de la musique dite « ancienne » sont accessibles.

Cette pratique instrumentale nécessite un travail régulier à la maison.

Les enfants sont réunis une deuxième fois, à nouveau 1h pour chanter et appréhender quelques fondamentaux solfégiques de la musique.

### ➤ Initiation chorégraphique

L'initiation est la phase d'apprentissage des fondamentaux du mouvement qui serviront de socle à toute forme de danse : conscience du corps, posture, coordination, spatialisation, notion de groupe, écoute et ressenti. Il y a deux années d'initiation pour la pratique chorégraphique.

Les enfants de 6 ans (1<sup>re</sup> année d'initiation) sont réunis une deuxième fois pour une pratique chorale (45 mn / semaine).

Les enfants de 7 ans (2<sup>e</sup> année d'initiation) sont réunis une deuxième fois pour appréhender quelques fondamentaux solfégiques de la musique (1h / semaine).

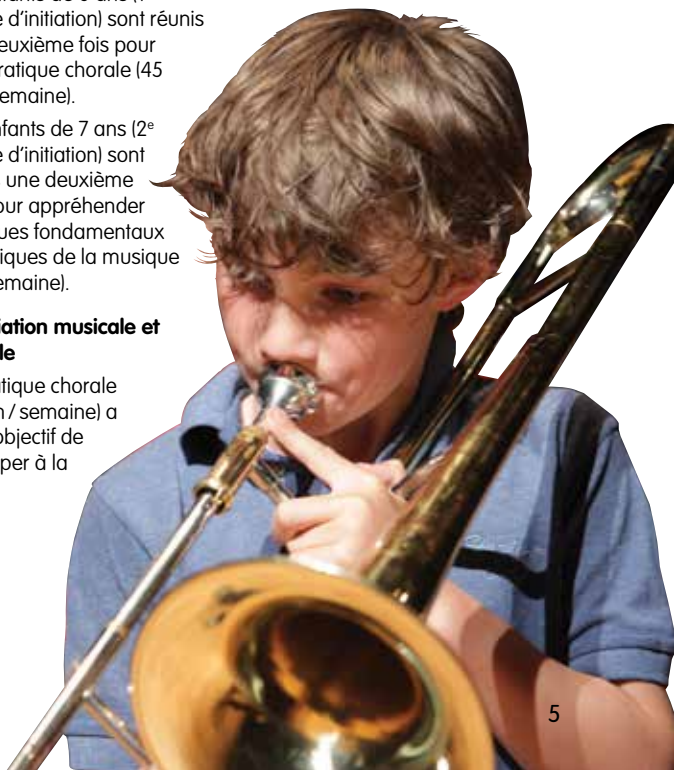
### ➤ Initiation musicale et chorale

La pratique chorale (45 mn / semaine) a pour objectif de participer à la

formation musicale : justesse, pulsation, respiration, écoute et respect du groupe. C'est pour l'enfant une de ses premières approches de la pratique d'ensemble ; elle lui permet de découvrir les mécanismes de la voix et du souffle, de mieux connaître ses capacités vocales, de se familiariser avec le travail musical en groupe.

Cette approche se veut exigeante mais ludique à travers un répertoire adapté aux enfants, dans l'esprit d'un plaisir musical sans barrières.

Les enfants sont réunis une deuxième fois, pendant 1h, pour chanter et appréhender quelques fondamentaux solfégiques de la musique.





# DANSE

Le département danse est un espace de rencontre et de partage autour de trois disciplines : les danses classique, jazz ou contemporain.

L'apprentissage n'est pas seulement celui d'une technique, mais surtout celui d'une culture. À travers la découverte d'un riche répertoire passé et actuel, les élèves traversent deux siècles d'histoire de la danse, associée aux autres arts et à l'évolution de la société.

Partie intégrante du cursus, la créativité occupe une place importante à travers des moments réservés à la composition chorégraphique et à l'expérimentation.

Plusieurs représentations scéniques dans l'année permettent aux élèves d'explorer

l'interprétation et la création, en s'appuyant sur le travail de groupe.

Formation musicale, anatomie, culture chorégraphique ainsi que la découverte d'autres formes de danses à travers des master class, viennent compléter l'apprentissage de cet art sensible et universel qu'est le langage du corps.

La durée et le nombre de cours hebdomadaires varient en fonction du niveau.

Les élèves participent aux manifestations du CRR sous la forme de spectacles ou de présentations de classes.

L'équipe pédagogique évalue les élèves sous la forme d'un contrôle continu, seuls les passages de cycle sont soumis à un examen.

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

Les débutants sont admis dans la limite des places disponibles et en fonction de leur âge.

Enfants de 4 à 7 ans, voir la rubrique « L'éveil et l'initiation » page 5.

À partir de 8 ans, une rencontre avec les enseignants est organisée à la rentrée.

### • 1<sup>er</sup> cycle

À partir du 1<sup>er</sup> cycle, l'élève choisit une discipline dominante : classique, contemporain ou jazz.

Durée de 3 à 5 ans

### Temps de cours :

3h à 4h30 / semaine

Les cours de danse sont associés à des cours de formation musicale danseur.

**Évaluation :** Examen de fin de cycle.



## → 2<sup>e</sup> cycle

Possibilité de participation à des ateliers ou à des disciplines de danse complémentaires en plus de la discipline dominante.

Durée de 3 à 5 ans

**Temps de cours :** 4h à 6h / semaine, ateliers inclus.

**Évaluation :** Examen de fin de cycle.





### ➔ 3<sup>e</sup> cycle de pratique amateur CPA

Durant ce cycle, les élèves affinent et perfectionnent la connaissance de leur discipline, bénéficient d'ateliers complémentaires et s'initient à la culture chorégraphique.

Durée de 2 à 6 ans

**Temps de cours :** 5h30 à 12h / semaine ateliers inclus.

**Évaluation continue.**

Cycle conclu par le Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC).

### ➔ 3<sup>e</sup> cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI)

Autour de leur spécialité dominante, les danseurs

pratiquent obligatoirement d'autres disciplines chorégraphiques, sont inscrits dans divers ateliers et bénéficient de cours de formation musicale danseur et de modules d'anatomie/physiologie, culture chorégraphique et écriture Laban.

Des master class, des spectacles ainsi que la participation à divers projets sur le territoire sont proposés.

Durée de 2 à 4 ans

**Temps de cours :** 16h / semaine minimum, ateliers inclus.

**Évaluation continue** et délivrance du Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC).

# DANSE





# THÉÂTRE

« Nous ne sommes pas un atelier de théâtre, nous sommes un lieu de formation, un lieu où nous partons à la découverte de nous-mêmes, où nous prenons conscience, comme disent les anciens, que nous avons un visage, celui qui trahit nos émotions profondes et une face qui dissimule.

Pour cela nous ne cherchons pas à atteindre forcément un résultat spectaculaire mais à partir d'expériences, d'études (comme en peinture), d'exercices, nous partons en quête de nous-mêmes à travers les grands auteurs dramatiques.

Nous cherchons à faire du cours un lieu où la parole s'invente, où les projets personnels occupent au moins autant de place que les projets du professeur, où les pulsions se donnent libre cours et où pourtant la loi est suffisamment respectée pour que le travail s'accomplisse. C'est une ligne de crête sur laquelle nous essayons de nous tenir en équilibre.

Nous ne faisons pas de différence entre les cycles amateur et professionnalisant. Il s'agit d'avoir le meilleur pour tous.

En cela faire du théâtre, c'est comme faire ses humanités, nous sortons grandis de ces études là pour devenir petit à petit ce que nous sommes. »

*L'équipe des professeurs  
de théâtre du Conservatoire*

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

Cours à partir de 8 ans.

Pour le cours avancé (17-25 ans), un test de sélection a lieu début septembre.

Au moment de l'inscription, les dates de test vous seront transmises.



Le Conservatoire a mis en place un cursus complet de théâtre, terminé par un 3<sup>e</sup> cycle à deux volets : cycle de pratique amateur ou cycle d'enseignement professionnel initial. Des activités d'éveil et d'initiation au théâtre sont proposées aux enfants dès l'âge de 8 ans.

➔ **Éveil au théâtre :**

De 8 à 13 ans

**Temps de cours :**

2h / semaine. Rapport à l'espace, au son, travail de groupe, de concentration, avec réalisation d'un projet de fin d'année.

➔ **Initiation au théâtre :**

De 13 à 15 ans

**Temps de cours :**

2h / semaine. Travail sur la voix et les textes, marionnette, masque, etc...

➔ **1<sup>er</sup> cycle :  
cycle de détermination**

À partir de 16 ans

**Temps de cours :**

3 à 4h / semaine.

Durée du cycle 1 an.

➔ **2<sup>e</sup> cycle :  
l'enseignement des bases**

**Temps de cours :**

3 à 6h / semaine,  
réparties en 2 séances.

Durée du cycle de 1 à 2 ans, cours hebdomadaires, ateliers et participation à des stages. À la fin de ce 2<sup>e</sup> cycle, deux orientations sont possibles en 3<sup>e</sup> cycle, cycle amateur ou professionnel.





➔ **3<sup>e</sup> cycle d'approfondissement des acquis : (CPA, cycle de pratique amateur)**

Durée 2 à 3 ans,

**Temps de cours :**  
6 à 12 h /semaine

4 enjeux principaux :

- poursuivre l'entraînement corporel et vocal,
- privilégier le travail d'interprétation,
- approfondir la culture théâtrale
- se livrer à la pratique régulière d'ateliers d'écritures, de modules concernant le travail du masque, du clown, de la danse, du chant. Au cours de ces pratiques d'ateliers, il est fait appel à des intervenants extérieurs en liaison avec le tissu artistique local.

Conclu par un Certificat d'Études de Théâtre (CET)

➔ **3<sup>e</sup> cycle d'enseignement professionnel initial (CEPIT)**

Durée du cycle 2 ans

**Temps de cours :** 16 h /semaine

Extension optionnelle du tronc commun du 3<sup>e</sup> cycle.

Le cycle d'enseignement professionnel initial appelle, dans le cadre d'un volume horaire plus important, un programme exigeant et personnalisé construit autour :

- d'un approfondissement des acquis,
- d'ateliers réguliers menés par des intervenants extérieurs,
- d'un perfectionnement en techniques vocale et chorégraphique (environ 2h par semaine pour chaque discipline),
- de concertation et transversalité entre enseignants concernés,
- de l'accompagnement de projets individuels et collectifs d'élèves.

Le Conservatoire délivre des DET (Diplôme d'Études Théâtrales).

# THÉÂTRE



# Instrumentes et voix

L'enseignement de la musique est composé de plusieurs départements pédagogiques répartissant les disciplines en « familles » instrumentales.

## Formation musicale

**Cordes frottées** : Violon, alto, violoncelle, contrebasse

**Bois** : Flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone

**Cuivres** : Cor et cor naturel, trompette, trombone, tuba

**Claviers et instruments polyphoniques** : Piano, piano-forte, orgue, accordéon, harpe, guitare, percussions, percussions africaines

### LES CONDITIONS D'ADMISSION

#### DISCIPLINES INSTRUMENTALES

Le cursus pédagogique est organisé en quatre cycles (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles, 3<sup>e</sup> cycle amateur ou spécialisé, cycle de perfectionnement). Seuls les passages de cycles sont soumis à un examen, les autres évaluations (intercycles) se font par contrôle continu.

#### ➔ 1<sup>er</sup> cycle

Niveaux débutant et préparatoire

Cycle d'apprentissage fondamental : formation musicale et chant choral, lesquels sont totalement indissociables de toute pratique instrumentale.

Durée du cycle de 3 à 5 ans.

#### ➔ 2<sup>e</sup> cycle

Niveaux élémentaire et moyen  
Pratique collective obligatoire, (ensembles ou orchestres de

toutes sortes, chant choral...) en fonction des choix et des possibilités.

Cycle conclu par le brevet de fin de 2<sup>e</sup> cycle comportant des disciplines complémentaires (formation musicale, musique de chambre, déchiffrage, rédaction d'un dossier).

Durée du cycle de 4 ans.

L'étudiant ayant atteint le niveau de fin de second cycle, a la possibilité de suivre un parcours individualisé d'une durée maximum de 2 années afin de porter un projet artistique personnel.



Il s'agit d'un cursus non diplômant (CND).

Entrée après validation du projet par l'équipe pédagogique.

### ➔ 3<sup>e</sup> cycle

3<sup>e</sup> cycle de pratique amateur (CPA) délivrant le Certificat de Fin d'Études Musicales (CFEM)

Ce diplôme regroupe plusieurs matières obligatoires et optionnelles autour de la discipline dominante et valide un excellent niveau artistique.

Durée entre 2 et 4 ans.

Évaluation continue, dossier, examen de fin de cycle.

Les étudiants se produisent tout au long de l'année dans le cadre de concerts, auditions et manifestations diverses.

3<sup>e</sup> cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI)

Entrée sur concours.

Autour de la discipline dominante, nombreuses matières obligatoires et optionnelles sanctionnées par l'obtention d'unités de valeur.

Durée entre 2 et 4 ans.

Tout au long de l'année, les étudiants se produisent dans de nombreux concerts et auditions, par exemple « les mardis du CRR » qui les préparent à leur futur métier de musicien.

Le Conservatoire délivre des Diplômes d'Études Musicales (DEM).

4<sup>e</sup> cycle : Cycle de perfectionnement

D'une durée d'une à deux

années, il prépare à l'entrée dans un CNSM, un Pôle Supérieur français ou étranger, etc. Pour les instrumentistes, participation obligatoire aux pratiques collectives (orchestre et musique de chambre).

## La voix

De la classe de chant lyrique aux chorales d'enfants, du chœur de jeunes au chœur d'adultes, toutes les voix résonnent au sein de l'établissement.

Le travail sur la voix, instrument si riche et si particulier, unique à chacun et que nous possédons tous commence dès le plus jeune âge, accompagnant les enfants et les étudiants dans leurs études musicales : chœurs d'enfants, chœurs de jeunes, d'étudiants, d'adultes, offrant aux plus passionnés des cours de technique vocale en plus des répétitions de chœur, sur un répertoire varié allant de la Renaissance au XXI<sup>e</sup> siècle.

Enfin, la classe de chant lyrique forme les étudiants à cet art : étude d'opéras, oratorios, lieder, mélodies, de l'époque baroque au répertoire contemporain, en soliste ou en musique de chambre à un par voix, jusqu'au travail en petit chœur de solistes. Les étudiants se forment auprès de leurs professeurs et rencontrent des artistes de renommée internationale au cours de master class et d'ateliers d'art lyrique avec mise en scène.

### LES CONDITIONS D'ADMISSION

#### CHANT, TECHNIQUE VOCALE

Ouvert aux adolescents à partir de 15 ans et aux adultes. Admission sur concours d'entrée.



# MUSIQUE



# Jouer ensemble

## LES ORCHESTRES ET ENSEMBLES INSTRUMENTAUX

Les orchestres du Conservatoire fonctionnent chaque semaine et réalisent des projets artistiques ambitieux autour de rencontres, de créations, de commandes, etc...

### MUSIQUE DE CHAMBRE

#### ➤ Orchestre symphonique

Obligatoire pour les 3<sup>e</sup> cycles et accessible dès la fin du 2<sup>e</sup> cycle pour les cordes.  
Mercredi 18h15-21h  
(sessions de travail)

#### ➤ Orchestre Junior

Obligatoire pour les CHAM collège et accessible à partir du niveau préparatoire 2.  
Mardi 18h15-19h30

#### ➤ Orchestre d'harmonie

2<sup>e</sup> cycle (P2 à M1).  
Jeudi 18h - 19h15  
3<sup>e</sup> cycle (M2, CPA et CEPII).  
Jeudi 19h15-20h45  
(sessions de travail)

#### ➤ Ensemble instrumental des jeunes (EIJ)

Cordes 2<sup>e</sup> cycle.  
Mercredi 16h15-17h30

#### ➤ Orchestre Piccolo

D2-P1. Mardi 17h-18h15

#### ➤ Ensembles

Guitares, flûtes traversières, flûtes à bec, cuivres, saxophones, musique ancienne.

#### ➤ Ateliers de jazz et musiques improvisées

Lundi 16h-22h

#### ➤ Big Band

Lundi 12h30-14h30

# Chanter ensemble

## LES CHŒURS DU CRR

Les chœurs du Conservatoire fonctionnent chaque semaine et réalisent des projets pédagogiques et artistiques dans le cadre de la saison musicale.

## ENSEMBLES VOCAUX DU CRR

- Chœur d'enfants (8 à 11 ans)
- Chœur de jeunes (12 à 17 ans)
- Chœur d'adultes (admission sur audition)
- Chœur de chambre

### ➔ Formation de formateurs

Direction de chœur



# MUSIQUE



# MUSIQUE

## Culture musicale

Au cœur de la structure pédagogique de l'établissement, le département de culture musicale représente à lui seul plus de cent élèves du CRR, instrumentistes ou chanteurs. Par sa diversité, sa complémentarité et son ouverture aux métiers de la musique, il est à la fois espace de culture, d'analyse et de création au service de la pratique musicale.

Ses spectacles « Culture en scène », où s'associent musique et théâtre, attestent de sa pédagogie innovante ancrée dans une culture vivante et créative.

Classes de composition, d'harmonie et d'improvisation au clavier, d'écriture et d'orchestration, d'analyse musicale de culture musicale, d'histoire de la musique/esthétique, de commentaire d'écoute et d'option musique au Bac.

### LES CONDITIONS D'ADMISSION

- **Analyse, écriture, histoire de la musique, commentaire d'écoute et harmonisation au clavier**

Niveau fin de second cycle de formation musicale exigé. Rencontre organisée avec les professeurs en septembre.

- **Option Bac**

Ouvert aux étudiants de Terminale, cours hebdomadaire de 1h30 : préparation de la partie théorique de l'option du baccalauréat.

Inscription début septembre.

- **Composition**

Niveau de culture musicale exigé : fin d'études. Admission sur dossier.



# Musiques actuelles amplifiées

Le département Musiques actuelles amplifiées (MAA) propose un cursus permettant l'obtention du DEM MAA ainsi qu'un accompagnement des projets et groupes valdoisiers. Construit autour des pratiques collectives (ateliers) et de la pratique instrumentale et vocale (cours de guitare, basse, batterie, chant...), le département MAA permet de se former également dans les domaines suivants :

- Histoire des musiques actuelles amplifiées,
- Arrangement,
- Formation musicale,
- MAO (musique assistée par ordinateur)
- Accompagnement de groupes / projets.

Travaillant autant sur la qualité de la restitution des répertoires que sur la création, ce département dynamique a tissé des partenariats avec les salles du secteur (Le Forum à Vauréal, la salle 33 Tour de l'université de Cergy-Pontoise...) pour de nombreux concerts tout au long de l'année.

Des master class et des projets transversaux ont déjà été organisés : Master class avec Tony Bonfils, La Caravane Passe, Concert Surf Music au CEM (Le Havre), projets/ concerts avec le département Cordes et le département Jazz...



## LES CONDITIONS D'ADMISSION

### • **Cursus :**

2<sup>e</sup> cycle et 3<sup>e</sup> cycle spécialisé. Préparation à l'entrée aux Pôles supérieurs.

Accompagnement des projets artistiques (hors cursus) pour les groupes constitués.

Licence Lettres et Arts vivants avec l'université de Cergy-Pontoise (BAC+3)





# Jazz et musiques improvisées

Le Département Jazz et musiques improvisées offre une formation complète et de grande qualité, basée sur le travail du répertoire et sur l'improvisation. Cette formation privilégie les activités d'ensemble (du combo au big band) et les cours particuliers spécifiques pour chaque instrument.

Des master class ont lieu avec des musiciens de renommée internationale (Jerry Bergonzi, Tigran Hamasyan, Yaron Herman, François Laizeau, Pierre de Bethmann etc.). Nous offrons également aux élèves de nombreuses occasions de se produire en public dans différents lieux de diffusion, dans le département et ailleurs.

Cette formation s'adresse aux amateurs de bon niveau et aux futurs professionnels : nous accompagnons les candidats

à l'intégration des formations diplômantes (CEFEDM) ou des établissements d'enseignement supérieur (Pôles supérieurs, CNSM). Grâce à une équipe de professeurs et artistes très dynamiques nous partageons le plaisir de transmettre le langage du jazz, musique fédératrice par excellence, source d'une grande ouverture d'esprit.

## → Enseignements

Bois, piano, saxophone, batterie, guitare, contrebasse, cordes, musiques improvisées, basse électrique, trompette, cuivres, chant jazz, Big band, combos, Histoire du jazz, formation musicale jazz, arrangement.

## → Diffusion

Une dizaine de concerts hors les murs par les étudiants en jazz (Lundis du jazz à la salle

33 Tour de l'université de Cergy-Pontoise, Soirées Blue Monday au Théâtre 95)

Partenariats avec le Festival Jazz au fil de l'Oise et le Théâtre 95.



# Musique ancienne

Le département d'instruments anciens s'articule autour de quatre classes spécialisées (flûte à bec, traverso, viole de gambe, clavecin) et de trois classes associées (violon baroque, violoncelle baroque, guitare baroque, luth, théorbe) dont le répertoire courant va de la musique médiévale à la musique contemporaine en passant par la Renaissance et le baroque.

Il s'associe également volontiers avec tous les autres instruments enseignés au conservatoire : classiques, actuels ou d'orchestre dans un répertoire plus moderne.

Constitué de professeurs qui possèdent une connaissance approfondie des styles anciens, le département a aussi pour mission d'initier les instrumentistes modernes à l'esthétique spécifique



du répertoire baroque et préclassique.

La musique d'ensemble est à la base de l'enseignement du département qui veille particulièrement à l'équilibre entre connaissances approfondies et convivialité musicale.

# MUSIQUE



# Concilier études et pratique artistique

## Classes à Horaires Aménagés

### MUSIQUE (CHAM) ET DANSE (CHAD)

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation Nationale, les classes à horaires aménagés, équilibrant cours et horaires spécifiques, favorisent la qualité de l'enseignement et les résultats des élèves. Admission sur test et dossier (scolaire et musical).

#### Coordinatrice des classes à horaires aménagés :

Laurence Rocher, conseillère aux études

### ÉTABLISSEMENT

#### CHAM ET CHAD :

##### ☛ Collège « Les Touleuses »

Principal : M. Peyny  
1 avenue du Bois - 95000 Cergy  
Tél. : 01 30 30 12 23

4 classes, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.  
Admission sur tests, et commission départementale Éducation Nationale - CRR.  
Renseignements au collège.  
Professeur coordinateur musique : Evelyne Perriot (CRR)

Professeur coordinateur danse : Anahi Renaud (CRR)

#### ÉTABLISSEMENTS CHAM :

##### ☛ École primaire

##### « Le Chemin Dupuis »

Directrice : Mme Pecqueux  
Avenue des 3 Fontaines -  
95000 Cergy  
Tél. : 01 30 32 53 50

Du CE1 au CM2.

Admission sur tests conjoints, Éducation Nationale - CRR.

Coordination :

Laurence Gutierrez (CRR)

##### ☛ Collège « Les Merisiers » CHAM vocales

Principale : Mme Garnier

Professeur coordinateur :

Olivier Jacquemin

4 mail Hector Berlioz -

95280 Jouy-le-Moutier

Tél. : 01 34 40 80 80

4 classes, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

Admission sur tests et

commission départementale

Éducation Nationale - CRR.

Renseignements au collège.





## Licence Lettres et Arts vivants

MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE

Grâce à un « double cursus » (Licence de Lettres à l'université et DEM, DET, DEC ou Prix de perfectionnement au Conservatoire de Cergy-Pontoise) les étudiants sont munis, après leurs trois années de formation, d'une Licence « Lettres et Arts vivants », diplôme national délivré par l'université de Cergy-Pontoise (première promotion 2011-2014). Ils peuvent ensuite se diriger vers un master, puis un doctorat, leur permettant d'accéder à des métiers en lien avec le monde de la musique, de la danse et du théâtre.

- Durée du cursus : 3 ans
- Niveau d'études atteint : Bac +3
- Frais de scolarité à prévoir au CRR et à l'université (sécurité sociale étudiante obligatoire pour les étudiants ayant entre 20 ans et 28 ans dans l'année universitaire).
- Langues étrangères enseignées : anglais, allemand, russe, italien.

### LES CONDITIONS D'ADMISSION

Disciplines concernées : piano, tous les instruments de l'orchestre symphonique, saxophone, accordéon, musique ancienne, jazz, danse classique, jazz ou contemporaine, théâtre.

Niveau requis : Bac ou DAEU, 3<sup>e</sup> cycle spécialisé (DEM, DEC ou DET acquis ou en cours d'obtention, pour la discipline artistique dominante).

Sélection sur dossier, puis test d'admission avec un entretien.

Pour les postulants en terminale ou n'ayant jamais été inscrit à l'université, l'inscription se fait sur le site Admission post bac en licence « Lettres et Arts vivants ».

3 parcours au choix : musique, danse ou théâtre.

#### ☉ Renseignements auprès du CRR :

Laurence Rocher, conseillère aux études  
[laurence.rocher@ceryypontoise.fr](mailto:laurence.rocher@ceryypontoise.fr)  
 Ahmid Bounab, chargé de la scolarité  
[ahmid.bounab@ceryypontoise.fr](mailto:ahmid.bounab@ceryypontoise.fr)

#### ☉ Après de l'université de Cergy-Pontoise :

Caroline Brulet-Vincent  
[caroline.brulet-vincent@u-cergy.fr](mailto:caroline.brulet-vincent@u-cergy.fr)  
 Tél : 01 34 25 64 39

# Informations pratiques

## CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE CERGY-PONTOISE

Place des arts – Quartier Cergy Grand Centre

Tél. : 01 34 41 42 53 - scolarité : [crr.scolarite@cergypontoise.fr](mailto:crr.scolarite@cergypontoise.fr)

- RER A direction Cergy-le-Haut  
Paris Saint-Lazare ligne L  
Station : Cergy-Préfecture puis à 100 m sur le parvis
- Autoroute A15 sortie 9 direction Préfecture

### HORAIRES D'OUVERTURE

- lundi et jeudi de 9h30 à 20h30
- mardi de 9h15 à 20h45
- mercredi et vendredi de 9h à 20h
- samedi de 8h45 à 19h

L'équipe pédagogique et administrative est présentée sur le site internet  
[www.cergypontoise.fr](http://www.cergypontoise.fr)

### RENTRÉE 2015

#### Portes ouvertes du conservatoire

**Samedi 5 septembre de 10h à 18h**

#### Inscriptions

Les inscriptions pour les élèves débutants ou « continuateurs »  
se dérouleront début septembre :

**Mercredi 9 septembre et jeudi 10 de 10h à 12h30 et de 14h à 18h**

**Vendredi 11 de 10h à 12h et de 14h à 17h**

**Samedi 12 de 10h à 12h**

Les élèves ayant déjà pratiqué une année d'instrument dans un autre  
établissement sont admis dans la limite des places disponibles.

Les élèves ayant pratiqué deux ans et plus : admission sur concours d'entrée  
obligatoire. Une liste de morceaux à préparer est affichée  
au CRR. L'élève dispose de 4 ou 5 semaines de préparation. L'admission  
se fait en fonction des résultats et des places disponibles.

Tous les élèves « continuateurs » passent un test de formation musicale  
qui détermine leur niveau.

#### Renseignements :

Pour les dates des tests :  
par téléphone au 01 34 41 42 53 ou [crr.scolarite@cergypontoise.fr](mailto:crr.scolarite@cergypontoise.fr)

Pour les concours d'entrée (dates et morceaux d'examens) :  
sur le site [www.cergypontoise.fr](http://www.cergypontoise.fr) (accès Conservatoire)

# Autres établissements l'éducation artistique dans l'agglomération de Cergy-Pontoise

## **CENTRE MUSICAL DE CERGY**

Groupe scolaire des Linandes  
Quartier Les coteaux  
95000 CERGY  
Tél. : 01 34 33 45 77

## **CONSERVATOIRE DE COURDIMANCHE**

Maison de l'éducation des loisirs et  
de la culture  
64 boulevard des chasseurs  
95800 COURDIMANCHE  
Tél. : 01 30 27 30 90

## **CENTRE D'ACTIVITÉS MUSICALES**

23 rue des pinsons  
95610 ÉRAGNY  
Tél. : 07 86 14 11 83

## **FOYER RURAL SECTION MUSIQUE**

3 place de l'église  
95280 JOUY-LE-MOUTIER  
Tél. : 06 85 73 54 65

## **CERCLE MUSICAL**

1 rue Charles Lehmann  
78780 MAURECOURT  
Tél. : 06 63 14 88 69

## **CONSERVATOIRE DE MENUCOURT**

28 ter allée du Vexin  
95180 MENUCOURT  
Tél. : 01 34 42 59 64

## **ÉCOLE MUNICIPALE D'OSNY**

Rue William Thornley  
95520 OSNY  
Tél. : 01 30 73 84 52

## **ENSEMBLE HARMONIA**

17 rue du château  
95300 PONTOISE  
Tél. : 01 30 32 66 83

## **CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL**

16 avenue du Général de Gaulle  
95310 SAINT-OUEN L'AUMÔNE  
Tél. : 01 34 64 16 82

## **ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE VAURÉAL**

55/59 avenue Simone Signoret  
95490 VAURÉAL  
Tél. : 01 34 66 86 60

**CONSERVATOIRE**  
À RAYONNEMENT RÉGIONAL



**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT  
RÉGIONAL DE CERGY-PONTOISE**

Parvis de la Préfecture  
BP 80309 - 95027 Cergy-Pontoise Cedex  
Tél. : 01 34 41 42 53  
[crr@cergypontoise.fr](mailto:crr@cergypontoise.fr)

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE CERGY-PONTOISE**

Hôtel d'agglomération  
Parvis de la Préfecture  
BP 80309 - 95027 Cergy-Pontoise Cedex  
Tél. : 01 34 41 42 43

[www.cergypontoise.fr](http://www.cergypontoise.fr)